

Compte rendu – Session de travail du mardi 16 août 2022

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 16 août 2022 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil, Mme Sabrina Roy et M. Luc Tremblay

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire du 5 juillet 2022

Sujet	<p>Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 5 juillet 2022.</p> <p>M^e Annie Pagé annonce le retrait du point 25 de l'ordre du jour de la séance publique.</p> <p>Mme Pascale Albernhé-Lahaie demande pourquoi le sujet « Encadrement des huis clos » n'a pas été mis à l'ordre du jour. M. Jean Lamarche répond que le sujet a été inscrit à l'ordre du jour de la rencontre du 30 août prochain (rencontre du 5^e mardi). À cette rencontre, il y aura aussi une proposition de planification stratégique. M. Dany Carpentier demande si le sujet de l'encadrement des huis clos peut être discuté devant les journalistes. M. Lamarche répond que s'il s'agit du souhait des membres du Conseil, il faudra se passer d'une certaine expertise durant cette discussion.</p>
Décision : Retirer le point 25 de l'ordre du jour de la séance publique.	
Responsable de l'exécution : Direction du Greffe, gestion des documents et archives.	
Échéancier / suivi : Séance du 16 août 2022.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : M. Pierre Montreuil quitte la session de travail à 13 h 05.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 1, 9, 14, 16, 21, 26 et 27, 29, 30, 32, 37, 51, 57, 62, 66 et 71 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 1, M^e François Bélisle demande si la séparation des deux lots permettra de désenclaver ce quartier. M. Dominic Thibeault répond que la séparation va faciliter le lien entre les deux développements, mais il ne peut dire à quel moment cela se fera. M^e Bélisle affirme que lorsqu'il y a de longues rues, le sujet des mesures d'apaisement de la circulation doit alors être discuté au Comité Assurer la mobilité durable dans la Ville et qu'il faut plutôt amener les promoteurs à penser autrement leurs développements.

Au point 9, M. Pierre-Luc Fortin demande quelle est la différence entre le point 9 et le point 23 de l'ordre du jour. M. Robert Dussault répond que le point 9 est une modification au règlement d'emprunt et que le point 23 est une modification à la convention. M^e Yolaine Tremblay précise qu'il s'agit du même dossier. M. Fortin demande ensuite s'il ne vaudrait pas mieux remettre le projet à plus tard. Après une discussion portant sur les coûts, une majorité des membres du Conseil souhaite aller de l'avant avec le projet. M. François Vaillancourt précise qu'un comité paritaire regroupant les acteurs clés du dossier, dont les citoyennes et citoyens, sera formé afin de se pencher sur la question de la gestion du bruit. Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si ce projet, inscrit au PTI, est la suite logique du parc industriel 40/55. M. Dussault répond qu'il s'agit de deux dossiers totalement différents et qu'il n'y a pas de milieux humides sur les terrains de l'aérogare. Mme Albernhe-Lahaie demande ensuite s'il est prioritaire de développer le transport aérien et de laisser d'autres projets de côté. M. Jean Lamarche répond qu'il s'agit de pérennisation des actifs de la Ville. Mme Albernhe-Lahaie demande enfin à qui servira cette aérogare et pourquoi ne pas plutôt miser sur des liaisons ferroviaires. M. Lamarche répond que la Ville travaille déjà avec le gouvernement fédéral dans le dossier du transport ferroviaire.

Au point 14, Mme Pascale Albernhe-Lahaie affirme avoir pris connaissance des secteurs où la vitesse sera abaissée et demande pourquoi la 6^e Rue et la rue Jacques-De Labadie ne sont pas incluses dans le projet pilote. Elle demande la façon de demander une révision pour faire ajouter ces rues au projet pilote. M. Robert Dussault lui propose d'amener ce sujet au Comité Assurer la mobilité durable dans la Ville.

Au point 16, M. Dany Carpentier demande s'il y a avancement dans le dossier de la conservation des espaces verts. M. Dominic Thibeault explique que le point 16 concerne des modifications administratives et que la conservation progresse, conformément à la politique environnementale. Il donne l'exemple du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) dans le Domaine des 30 Arpents dans le secteur de Pointe-du-Lac. M^e Yolaine Tremblay précise que cette mise à jour permettra au corps policier trifluvien de donner des contraventions puisque le règlement vient déterminer ce qu'est une aire écologique, un parc, etc. M. Robert Dussault ajoute que les secteurs développés au cours de la dernière année seront incorporés au règlement, comme chaque année.

Au point 21, Mme Geneviève Auclair demande quel est l'effet de ces modifications. M. Dominic Thibeault répond qu'il s'agit de modifications de nature administrative et technique.

Aux points 26 et 27, M. Dany Carpentier affirme qu'il faut s'assurer qu'il y a une alternance des personnes nommées pour siéger à ces comités, que les sièges ne sont pas attribués à perpétuité. M. Jean Lamarche est d'accord avec lui et propose de revoir les règlements généraux et les règles de gouvernance de ces comités.

Au point 29, Mme Pascale Albernhe-Lahaie souhaite entendre les commentaires du conseiller du district concerné, M^e François Bélisle, puisqu'elle est préoccupée par la destruction ou l'assèchement de 20 % des milieux humides. Elle demande si l'effort est suffisant. M. Dominic Thibeault répond que le promoteur devra demander une autorisation en fonction du nouveau régime et que les 20 % de milieux humides seront compensés. M. Robert Dussault ajoute que c'est la première fois qu'un promoteur impose à son développement l'aménagement d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE). M^e Bélisle précise que le projet de développement sera échelonné sur environ vingt-cinq ans et que le parc est en lui-même un projet majeur qui comprendra des sentiers que se sont appropriés les citoyennes et citoyens du secteur.

Au point 30, Mme Sabrina Roy demande le report de la décision à la séance du 20 septembre prochain puisqu'en raison des vacances et de la COVID-19, elle n'a pas pu obtenir toutes les informations nécessaires. M^e Yolaine Tremblay répond que puisqu'à la séance du 5 juillet 2022, la résolution stipulait que le Conseil statuerait sur la demande de démolition à la séance publique du 16 août 2022, la résolution qui sera adoptée stipulera que le Conseil rendra sa décision le 20 septembre 2022.

Au point 32, Mme Pascale Albernhe-Lahaie souhaite attirer l'attention de ses collègues sur les magnifiques et immenses arbres qui seront coupés pour faire place à un stationnement. M. Pierre Montreuil demande quel a été l'avis du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) à cet égard. Mme Albernhe-Lahaie répond que le CCU a accepté la dérogation mineure sans tenir de vote. M. Dominic Thibeault précise que le promoteur va intégrer des arbres au stationnement.

Au point 37, M. Pierre-Luc Fortin veut s'assurer que la dérogation mineure demandée pour l'installation d'une génératrice ne causera pas de problème de bruit aux voisins. M. Dominic Thibeault répond que la génératrice sera installée derrière une rangée d'arbres. M. Luc Tremblay ajoute que la génératrice sera utilisée uniquement en cas de panne de courant.

Au point 51, M. Pierre-Luc Fortin demande s'il y aura destruction de milieux humides. M. Dominic Thibeault répond que ce n'est pas le cas puisque le sol est sablonneux.

Au point 57, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande si le coût de l'entretien ménager au Colisée Vidéotron est d'un million \$ par année. M. Pierre-Luc Fortin répond que le coût est pour trois ans.

Au point 62, M. Pierre Montreuil demande quand s'arrêteront les modifications au contrat clé en main du Colisée Vidéotron. M. Robert Dussault répond que tant que le règlement d'emprunt n'est pas fermé, il faut faire les comptes.

Au point 66, Mme Pascale Albernhe-Lahaie se questionne sur la constitution du comité jeunesse. Elle a lu les avantages et les inconvénients et demande s'il s'agit vraiment de la bonne démarche. M^e Annie Pagé répond que la fiche présente les avantages et les inconvénients liés à la création d'un comité jeunesse ainsi que les avantages et les inconvénients si la Ville se contente de mettre en place une tribune jeunesse. Les inconvénients sont plus nombreux dans le cas de la tribune jeunesse. M. Simon Vadnais précise que le comité jeunesse est un engagement qui découle de l'adoption de la politique jeunesse (2021) qui vise à donner de la place aux jeunes dans les décisions prises dans la sphère publique. M. Jean Lamarche indique que le comité aura un mandat précis et qu'il devra rendre des comptes au Conseil municipal. M. Dany Carpentier indique que selon lui, une tribune jeunesse est un canal de communication avec la Direction des communications et de la participation citoyenne alors qu'un comité jeunesse représente plutôt une instance jeunesse. Mme Albernhe-Lahaie demande ensuite si en votant en faveur de la résolution, elle vote aussi pour l'embauche d'une personne. M^e Pagé répond que le comité jeunesse s'adaptera au budget qui lui sera octroyé. Pour 2022, il y a un budget pour commencer la démarche, et la suite des choses sera adaptée en fonction du budget 2023.

Au point 71, M. Pierre-Luc Fortin demande si la demande d'admissibilité a été présentée au Comité Animer et soutenir la communauté (CASC) et que signifie le « niveau 2 ». Mme Sophie Desfossés répond que la demande a été présentée au CASC et que les organismes sont admissibles à différents programmes qui ont chacun leurs critères pour obtenir un soutien de la Ville.

M^e Yolaine Tremblay annonce que les points 58 et 61 de l'ordre du jour de la séance publique sont retirés.

Décision : Retirer les points 25, 58 et 61 de l'ordre du jour de la séance publique.

Responsable de l'exécution : Direction du greffe, gestion des documents et archives.

Échéancier / suivi : Séance du 16 août 2022.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : M. Pierre Montreuil est de retour à 13 h 18.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Tour de table des présidentes et présidents des comités

Sujet	<p>Comité Animer et soutenir la communauté : M. Luc Tremblay énonce les sujets discutés à la réunion du 28 juin du Comité : cadre stratégique du parc Martin-Bergeron, accès à l'eau, tarification du hockey libre et demandes d'admissibilité.</p> <p>Comité de toponymie : M. Pierre-Luc Fortin informe ses collègues des sujets discutés à la dernière réunion du Comité : consultation publique et démarche pour une thématique pour la dénomination du quartier Aleris et proposition d'un toponyme féminin ayant un lien avec le sport et qui pourrait être utilisé dans le District 55, Anne McCormick.</p> <p>M. Dany Carpentier affirme que bon nombre des membres du Conseil siègent à des conseils d'administration d'organismes paramunicipaux. Il souhaiterait entendre parler des discussions qui s'y tiennent. M. Jean Lamarche est d'accord avec lui et se questionne sur la façon de faire. M. François Vaillancourt indique qu'il faut valider les statuts des conseils d'administration afin de préserver la confidentialité. M. Luc Tremblay propose d'en parler aux organismes et de voir s'il est possible d'obtenir un compte rendu qui pourrait être partagé avec les membres du Conseil.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Discussion portant sur la lettre « Travaillons ensemble »

Sujet

M. Daniel Cournoyer lit la lettre d'opinion qui a été publiée dans le quotidien *Le Nouvelliste* du 15 août 2022 et signée par sept membres du Conseil. Celles et ceux qui désirent s'exprimer prennent ensuite la parole à tour de rôle.

Mme Maryse Bellemare explique les raisons qui l'ont poussée à signer la lettre : malaise par rapport au manque de respect à l'égard des membres du Conseil, remise en question de l'intégrité des fonctionnaires et manque de confiance envers eux, nécessité de tenir des discussions et des débats sans craindre de subir de l'intimidation. Elle souhaite travailler dans un milieu sain où elle peut s'exprimer librement et travailler, avec les quatorze autres membres du Conseil, à améliorer sa ville.

M. Daniel Cournoyer affirme que la lettre est un message de paix, que sa publication est une main tendue afin de travailler toutes et tous ensemble.

M. Luc Tremblay répond que le message est, selon lui, contraire à un message de paix. Il ne se sent pas visé par les propos tenus à l'encontre des fonctionnaires et affirme que le groupe n'a pas choisi la bonne façon pour passer son message, une façon de faire cavalière. Quant aux échanges acrimonieux, il soutient qu'il y en a des deux côtés de la table. Il demande enfin pourquoi personne ne lui a téléphoné pour qu'il signe la lettre. M. Cournoyer lui demande s'il est possible qu'il ait manqué un appel de sa part vendredi après-midi.

M. Pierre Montreuil croit que les membres du Conseil ont été élus pour leurs aptitudes et leurs connaissances et non pour leurs attitudes. Le respect et la bienveillance semblent, selon lui, avoir été écartés des échanges, et c'est pourquoi il a signé la lettre. Il ajoute qu'il ne faut pas que les fonctionnaires craignent de voir les membres du Conseil durant les réunions des différents comités et qu'ils soient nerveux chaque fois que les élues et élus prennent la parole.

Mme Sabrina Roy compare la situation actuelle à une relation de couple, le temps est venu de s'ajuster. Elle affirme avoir signé la lettre pour que tout le Conseil travaille ensemble. La Ville fait face à de gros défis, il faut mettre l'énergie à la bonne place afin d'avoir un climat de travail sain. Et en contexte de pénurie de main-d'œuvre, une introspection est nécessaire. Elle ajoute que la lettre n'était peut-être pas la bonne façon de faire, mais qu'il faut que tout le Conseil travaille ensemble.

M. Dany Carpentier rappelle que le code d'éthique a été adopté par le Conseil cette année et propose la création d'un comité de suivi du code d'éthique.

M. Jonathan Bradley affirme que le mot « bienveillance » prend tout son sens. Il est une personne d'équipe qui souhaite travailler en équipe pour le bien de toute la Ville. Il mentionne que depuis le 7 novembre 2021, il a vu et entendu des choses qui dépassent les bornes, un manque de savoir-vivre, de civisme et de respect. Selon lui, c'est un message de collaboration qui a été lancé et non pas de haine ou de guerre. Il faut travailler pour toute la Ville et non pas pour les intérêts personnels des membres du Conseil. Il ajoute que la transparence, c'est que lorsque des décisions sont prises en session de travail, elles sont ensuite respectées dans la salle publique en soirée.

M. Pierre-Luc Fortin affirme que la définition du rôle d'élu n'est pas la même pour tout le monde. Il se demande comment travailler en équipe. Selon lui, il faut accepter de montrer des côtés pas toujours parfaits. Quant à la haute fonction publique, il indique que tous n'en ont pas la même définition et qu'il faut faire avancer des idées. Il met ses collègues en garde contre la polarisation.

M^e François Bélisle indique que les membres du Conseil se font souvent reprocher d'aller vers les médias avant de parler à leurs collègues et demande pourquoi avoir fait la même chose dans ce dossier. Il affirme que personne n'est parfait, mais que tout le monde travaille pour la Ville. Puisqu'il n'y a pas de parti politique et que les membres du Conseil sont toutes et tous indépendants, il faut arriver à avoir une position commune pour arrêter de tirer dans toutes les directions. Tout le monde veut le bien de la Ville, autant les fonctionnaires que les élues et élus, et une rencontre de vision doit se tenir.

Mme Geneviève Auclair dit ressentir un malaise face à la lettre qui, selon elle, ressemble à un procès sur la place publique. Elle croit qu'il faut travailler avec le code d'éthique et trouver des moyens pour mieux travailler ensemble avec les membres du Conseil et les fonctionnaires. Il faut aussi mettre des mécanismes en place pour que tout le monde soit écouté, pas seulement entendu et réfléchir à la façon de bien travailler ensemble.

M. Jean Lamarche dit qu'après le 5 juillet, il a beaucoup réfléchi à la façon dont se passent les choses. Il a fait une grande introspection, personnellement et avec son cabinet. Il affirme que toutes et tous les membres du Conseil ont été élus de façon démocratique et représentent la Ville. Il faut apprendre à vivre avec les votes gagnés et les votes perdus dans le respect. Quant aux débats houleux, il y a une certaine ligne à ne pas franchir, et c'est pourquoi l'idée d'un comité de suivi sur le code d'éthique lui plaît. Il ajoute qu'il faut définir le rôle des élues et élus en utilisant notamment les outils mis à la disposition des villes par l'Union des municipalités du Québec et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

M. Daniel Cournoyer demande à ses collègues s'ils sont toutes et tous prêts à rencontrer les journalistes à 17 h 30 sur le parvis de l'hôtel de ville pour annoncer qu'une discussion a eu lieu. M^e François Bélisle souhaite que cette rencontre ne porte pas sur les bons ni les méchants. Il rêve que la Ville devienne une grande famille, et non pas deux vases clos, où règne le respect. Il doit y avoir des mises au point, et toutes et tous doivent faire une introspection.

Mme Pascale Alberne-Lahaie demande pourquoi elle n'a pas été contactée pour signer la lettre. M. Daniel Cournoyer répond qu'elle est visée par la lettre quand il est question d'embourbement. Elle demande des explications puisque personne ne lui a parlé en privé. M. François Vaillancourt répond que les fonctionnaires présents ne peuvent être pris à partie publiquement et qu'ils ne peuvent donner leur opinion en raison de leur devoir de réserve et de loyauté.

M. Pierre Montreuil dit que pour la suite des choses, il faudrait cesser de parler de telle personne et de parler à cette personne.

M. Pierre-Luc Fortin affirme que la rencontre devant les journalistes est un symbole et que le plus important, ce sont les gestes. Selon lui, cette démarche a isolé des personnes, ce qui lui cause un malaise.

M. Alain Lafontaine ne comprend pas que les membres du Conseil puissent dire n'importe quoi, sans être réprimandés, et que cette situation ne peut plus être tolérée.

M. René Martin ne veut critiquer aucune ou aucun membre du Conseil personnellement. Il rêvait de tenir une conversation comme celle de cet après-midi, et la lettre aura permis de le faire. Ce qui importe, c'est la suite. Il affirme être à l'aise de se présenter devant les journalistes, mais ajoute du même souffle qu'il peut comprendre les réponses attendues par Mme Alberne-Lahaie. Il souhaite que toutes et tous les membres du Conseil soient présents à 17 h 30.

Mme Alberne-Lahaie annonce qu'elle ne sera pas présente, car elle doit « digérer » l'information reçue aujourd'hui. Elle croit avoir une lecture différente de la situation et se sent ciblée.

M. Luc Tremblay annonce qu'il ne sera pas présent lui non plus, en soutien à sa collègue.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.